Jean-Marc MAILLOT

Avocat à la Cour – Spécialiste en Droit Public (qualification collectivités locales), en Droit de l'Environnement et en Expropriation Maître de Conférences des Universités, Habilité à Diriger des Recherches Directeur des Etudes de l'IPAG de Montpellier Directeur des études du Magistère Droit Public des Affaires

Né le 3 mai 1972 à Montpellier

2 06 08 07 46 78

E-mail: jean-marc.maillot@orange.fr

FORMATION

• Docteur en Droit public

Titre : « La théorie administrativiste des principes généraux du droit - Continuité et modernité » Mention : Très honorable avec félicitations à l'unanimité et proposition pour un prix de thèse Lauréat du Prix VIARD : « Proposition à l'Académie Française pour une thèse de très haut niveau »

• Avocat à la Cour

Titulaire du certificat de spécialisation en Droit public, Droit de l'Environnement et Expropriation

• Maître de Conférences des Universités

Université Montpellier I – Faculté de Droit – I.P.A.G.

- Lauréat de l'Académie Française
- Lauréat de la Faculté

PUBLICATIONS

MANUELS ET OUVRAGES:

- Institutions administratives, HU Droit, Hachette Supérieur, juin 2006, 249 p.
- La théorie administrativiste des principes généraux du droit Continuité et modernité, Dalloz, 2003, Collection « Nouvelle bibliothèque de thèses », Vol. n° 26, Préface du Professeur Jean-Louis Autin, 766 p. Prix VIARD : « Proposition à l'Académie Française pour une thèse de très haut niveau »
- Les sources internationales des libertés et droits fondamentaux, Chapitre I in Le Grand oral : protections des libertés et droits fondamentaux, Collection Préparation au CRFPA, Montchrestien, 1ère édition (juin 2003, 644 p.), 2e édition (avril 2004, 649 p.), 3e édition (juin 2006, 673 p.), 4e édition (juin 2008, 690 p.).
- Les sources internationales des libertés et droits fondamentaux, Chapitre I in Le Grand oral : protections des libertés et des droits fondamentaux, Collection Carrières Judiciaires, LEXTENSO éditions / Gazette du Palais, 5e édition (mai 2010, 684 p.), 6e édition (mai 2011, 701 p.), 7e édition

(juin 2012, 698 p.), **8**^e édition (mai 2013, 700 p.), **9**^e édition (Juin 2014, 739 p.), **10**^e édition (Juillet 2015, 782 p.), **11**^e édition (Juillet 2016, 816 p.), **11**^e édition (Juin 2018, 859 p.).

ARTICLES OU CONTRIBUTIONS:

- Introduction à l'ouvrage collectif « *L'indisponibilité des compétences* », Editions du CREAM, novembre 2013, pp. 9-21.
- La responsabilité de l'Etat en matière de contrôle de légalité, *in* Actes du Colloque *La Responsabilité de l'Etat à l'égard des collectivités locales*, *BJCL* Juillet-Août 2013, n°7-8/13, pp. 492-496.
- Le transfert et la reprise des personnels, in Colloque Université de Montpellier 28 mai 2010, Les agents publics non-titulaires : du contrat au statut ?, Revue Lamy Collectivités Territoriales, juillet 2010, n°59, à paraître.
- Les conditions restrictives de transformation d'un CDD en CDI (avec Emmanuelle MARC), *Revue Lamy Collectivités Territoriales*, mai 2010, n°57, pp. 15-17.
- L'annulation de la décision de licenciement n'entraîne pas le remboursement de l'indemnité de licenciement, Note sous CAA Marseille, 31 juillet 2009, M. Blachas, *AJFP* mars-avril 2010, n°2, pp. 87-90.
- L'espace accordé à l'opposition dans le bulletin d'information municipale lui est-il exclusivement réservé?, Note sous TA Montpellier, 4 novembre 2008, « M. Dumont c/ Ville de Montpellier », AJDA 23 février 2009, pp. 316-318.
- Selon quelles modalités remplacer un maire décédé dans l'hypothèse où la population de la commune a franchi, après recensement complémentaire, le seuil de 3 500 habitants ?, Note sous CE, 23 août 2006, « Élections municipales partielles de Villeneuve-lès-Béziers », JCP éd. A, 25 septembre 2006, n°39, 1215, pp.1204-1207.
- Note sous TA Montpellier, 25 janvier 2006, « M. Alain Suzanna c/ Ministre de la Défense », JCP éd. A, 3 avril 2006, n°14, 1086, pp. 478-481.
- Quel statut pour les gérants d'agence postale dans les communes rurales ?, note sous CE, 28 décembre 2005, « *Mme Chavernac* », *AJDA* 6 mars 2006, pp. 499-501.
- Note sous TA Montpellier, ord. réf., 23 février 2005, « M. Bernard Julien c/ Département de l'Hérault », in Chronique de l'urgence contentieuse administrative n°IV, LPA 6 février 2006, n° 26, pp. 8-13.
- Les conditions de légalité des arrêtés de prorogation de stage et de licenciement en fin de stage, note sous TA Montpellier, 6 avril 2005, « M. Sorriaux c/ Ville de Nîmes », AJFP novembre-décembre 2005, pp. 301-305.
- Note sous TA Montpellier, ord. réf., 13 août 2004, « *Société VALORGA International SAS* », *in* Chronique de l'urgence contentieuse administrative n°III, *LPA* 4 juillet 2005, n° 131, pp. 10-13.
- L'indisponibilité des compétences en droit public français, LPA 28 septembre 2004, n° 194, pp. 3-14.
- Le principe de précaution, les éoliennes et le juge administratif, in Mélanges en l'honneur du professeur Jean-Philippe COLSON, PUG, mai 2004, pp. 295-317.
- Note sous TA Montpellier, 25 avril 2003, « *Préfet des Pyrénées-Orientales* », in Chronique de l'urgence contentieuse administrative, *LPA* 5 avril 2004, n° 68, pp. 3-5.
- L'élection d'un Président d'Université peut-elle être remise en cause du fait des promesses du candidat élu ?, note sous CAA Marseille, 1^{er} février 2001, « *M. Teulié c/ Université Montpellier I* », *AJDA* juin 2002, p. 525.

• La notion d'élu « intéressé » dans le droit des collectivités locales, JCP 2000, éd. G, I, 242.

ACTIVITES ADMINISTRATIVES ET DE FORMATION

- Directeur des Etudes de l'IPAG (Institut de Préparation à l'Administration Générale).
- Directeur des Etudes du Magistère Droit Public des Affaires (Faculté de Droit Université de Montpellier).
- Organisateur du Colloque National qui s'est déroulé le 28 mai 2010 à la Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier, sur le thème « Les agents publics non titulaires : du contrat au statut ? ». Intervenant à ce colloque. Actes du Colloque publiés à la Revue Lamy Collectivités Territoriales, juillet 2010, à paraître.
- Responsable de la Prépa' Concours de Conseiller de Tribunaux administratifs et de Cours administratives d'appel (Université Montpellier I IPAG)
- Membre du CREAM (Centre de Recherches et d'Etudes Administratives de Montpellier).
- Ancien membre du Conseil de Faculté et du Conseil de la Section de droit public de la Faculté de droit de Montpellier.
- Responsable éditorial chez HACHETTE Supérieur, en charge de la collection d'ouvrages relatifs aux « *Concours administratifs* ».
- Ancien responsable du Cours de « *Contentieux administratif* » dans le cadre de l'Université Numérique Juridique Francophone (UNJF) : www.unjf.fr
- Ancien organisateur des interventions de la Faculté de droit auprès de l'ENACT (Ecole Nationale d'Administration des Cadres Territoriaux), et formateur auprès du même organisme.
- Formateur auprès de DIDERIS (Service Formation continue de l'Université Montpellier I)
- Ancien membre du jury chargé d'octroyer la spécialité « *Urbanisme* » CRFPA (Centre Régional de Formation des Avocats) de Montpellier.

EXEMPLES D'ENSEIGNEMENTS ASSURES A L'UNIVERSITE

- Cours de droit administratif général
- Cours de droit administratif spécial (domanialité publique, travaux publics, expropriation)
- Cours de droit de la fonction publique
- Cours de droit constitutionnel
- Cours de droit de l'environnement
- Cours de droit de l'urbanisme
- Cours de droit public économique
- Cours d'Institutions administratives, de droit des collectivités locales et des établissements publics de coopération intercommunale